Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 27 (1990)
Heft: 1004

Rubrik: Devoir de vacances

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Devoir de vacances

(*jd*) Nous poursuivons, en cette période estivale, notre petite chronique des faits qui ont retenu notre attention ces dernières semaines.

21 juillet. Un Suisse pris de boisson a frappé un Tamoul. Ce dernier a succombé le lendemain à ses blessures. En une année six requérants d'asile sont morts des suites d'une agression.

22 juillet. Profitant du beau temps persistant, l'ozone a allégrement dépassé la valeur limite fixée par la réglementation fédérale, et ce dans plusieurs régions du pays. A Chiasso, on a mesuré un dépassement 2,5 fois supérieur à la valeur limite, une situation que les experts considèrent comme dangereuse pour la santé. Aucune mesure d'urgence n'est efficace. Seule une réduction durable et importante des émissions d'oxydes d'azote et d'hydrocarbures contribueront à remettre l'ozone à sa juste place.

24 juillet. Les policiers municipaux, comme leurs collègues fonctionnaires de la ville de Zürich en contact direct avec le public, devront porter une plaquette indiquant leur identité.

25 juillet. Le monde tropical ne côtoiera pas vignobles et vergers. Le promoteur d'un parc d'attraction exotique à Martigny, découragé par l'opposition résolue des organisations de protection des animaux et de l'environnement, abandonne son projet.

2 août. Onze pays occidentaux ont bloqué les avoirs irakiens et koweitiens. Le Conseil fédéral se contente de recommander aux banques suisses une vigilance accrue lors d'une demande de retrait koweitien. Ces dernières ne sont guère enchantées du rôle politique qu'elles doivent ainsi assumer.
En mars 1986, l'exécutif helvétique n'avait pas hésité à bloquer les comptes suisses de la famille Marcos. A l'époque les banques avaient vivement critiqué cette décision, à leurs yeux illégale. Que faut-il faire pour bien faire?

3 août. «Le temps est venu de créer un service civil de remplacement». C'est l'Union démocratique du centre qui, lenteur bernoise oblige, arrive à cette conclusion.

6 août. La mobilité des Suisses ne cesse de croître. Le trafic global a augmenté de plus de 80% depuis 1970. Alors que les chemins de fer ont transporté un tiers de plus de passagers/kilomètres, le trafic routier privé a crû de 93% et le trafic aérien de plus de 100%. La part des transports publics sur rail et sur route est toujours à la baisse et ne représentait en 1988 que 15,9% de l'ensemble du trafic.

7 août. Vu l'unanimité au sein du concert des nations quant à la nécessité de sanctions économiques contre l'Irak, le Conseil fédéral décide, au cours d'une conférence téléphonique tenue à 6 heures du matin, d'appliquer des sanctions analogues à celles adoptées par le Conseil de sécurité de l'ONU. Dans une situation de consensus international, la neutralité par abstention n'a plus de justification.

7 août. Les vaches de Grandvent, au-dessus de Grandson, pourront continuer à porter des cloches, mais de dimension raisonnable! Le Tribunal fédéral a rejeté le recours d'un habitant qui exigeait un périmètre de 500 mètres libre de cloches autour de sa maison.

10 août. Un Suisse sur deux est d'avis que libertés du commerce et de l'industrie, de croyance et de conscience, et de la presse ne sont que partiellement ou pas du tout garanties dans notre pays. Un quart seulement des personnes interrogées croit à l'égalité de chacun devant la loi. 44% des citoyennes et des citoyens estiment que la Suisse n'est plus une véritable démocratie. Tels sont les principaux résultats d'un sondage d'opinion publié par *Das Magazin*, le supplément hebdomadaire du *Tager Anzeiger* et de la *Berner Zeitung*. ■

À PROPOS D'UNE ENQUÊTE

L'argent des députés

(*cfp*) - L'enquête du magazine *Politik und Wirtschaft* (n° 8) a eu un certain impact même en Suisse romande. En l'analysant on constate d'ailleurs qu'il y a eu un gros effort de recherche mais que les zones d'ombres restent nombreuses.
En premier lieu, il y a le fait que les données publiées ne concernent que 120 élus fédéraux sur 246. Même dans les 11 cantons où le registre des impôts a pu être consulté, il y a un déficit de 12 élus (9%) car seuls trois cantons (OW, ZG, SH) sont représentés dans la liste avec tous leurs parlementaires siégeant à Berne. On note aussi quelques réclamations au sujet des chiffres publiés: il est probable qu'il y a eu une erreur de transmission au sujet des revenus d'un élu neuchâtelois; et des femmes ont fait remarquer que les montants indiqués étaient ceux du couple. Il faudra donc suivre les lettres de lecteurs des prochaines éditions de *Politik und Wirtschaft* pour avoir une vue plus précise des revenus des parlementaires fédéraux pris en considération.
Au surplus, la différence de traitement des données fiscales entre les cantons signifie que les revenus et les fortunes publiés peuvent être sensiblement inférieurs à la réalité si l'on fait des comparaisons. A Zürich, par exemple, la fortune n'est imposable qu'à partir de 100'000 francs. Au surplus, comment sont évalués les éléments de fortune, en particulier les immeubles? Ces nuances ne peuvent pas être prises en considération dans l'enquête du magazine alémanique.
Sur le plan des mandats les plus importants des parlementaires, on est heureux de constater que la SA des éditions Domaine Public a le même poids que la Société de la Gazette de Lausanne et Journal suisse et la NZZ pour s'en tenir à la presse écrite.
L'absence de transparence fiscale dans la majorité des cantons a pour conséquence une absence de transparence pour la moitié des élus radicaux et pour plus de 70% des élus du PDC. Cela signifie-t-il que les cantons où ces partis dominent, surtout en ce qui concerne le PDC, sont des cantons où le secret fiscal est le mieux gardé? En revanche pour les autres partis la majorité des élus sont présents dans la liste de *Politik und Wirtschaft* (entre 55 et 60% pour socialistes, UDC et libéraux). ■